

Réunion Conseil Municipal du mardi 17 décembre 2024

Compte-rendu simplifié

Présences : DAVID Martine, DESMARE Arnaud, FLAMENT Jean Paul, FOISSOTTE Marc, GEORGEON Denis, JACQUES Myriam, MAGNIN Bernard, MARINONI Catherine, MARTIN Gérard, LANDRY Michel, LAUBEPIN Véronique, PANNAUX Patrice, PIOTELAT Pierre, ZABOTTI Chantal et CHAUCHEFOIN Gérard.

Bon pour pouvoir : Sans Objet

Approbation du dernier CR : RAS

1 - Délibérations :

11 - Frais de scolarité Ecole de Villette lès Dole.

Une récente délibération (12 décembre 2024) prise par les membres du Conseil Municipal de Villette lès Dole modifie les règles de participation aux frais de scolarité pour les enfants dont les familles sont domiciliées dans une commune « extérieure ». Il a été décidé de demander une somme forfaitaire de 250€/an/élève au titre de la participation aux frais de scolarité.

En complément de la lecture faite de la délibération prise par le Conseil Municipal de Villette lès Dole en date du 12 décembre, Monsieur le Maire donne quelques précisions à titre de comparaison sur les tarifs pratiqués par les communes dans les écoles du bassin dolois.

En fonction des éléments apportés aux membres du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote la proposition de la commune de Villette lès Dole.

Vote : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

12 - Aire de stockage pour la commune : présentation des devis.

Le projet de réalisation d'une aire de stockage dédiée au dépôt de différents matériaux utilisés pour les besoins de la commune a été évoqué lors de la réunion de la commission « Travaux » du 24 juin dernier.

Objectif du projet : Améliorer et simplifier la gestion des matériaux utiles à la réalisation des travaux communaux en créant une aire d'entreposage principale pour la commune :

- Organisation plus efficace et plus rationnelle (visuel direct sur la nature et les quantités de produits en stock, transparence et clarté optimales des stocks).
- Manutention simplifiée et sécurisée avec un accès adapté.
- Endroit sûr et sécurisé (surveillance par caméra, portail particulier...)
- Stockage spécifique de matériaux « produits » par exemple granulats « verts » réalisés avec un broyeur après prestation de débroussaillage.

Création d'une plate-forme en béton avec mise en place de parois en aggro à bancher sur les limites extérieures. **Le cloisonnement intérieur sera réalisé par les soins de la commune** (équipe de bénévoles intervenant dans le cadre des Ateliers du jeudi).

Deux devis sont présentés :

101 Souci : 11 580€TTC (absence de précision sur le montage des parois - demande faite en juin et répétée à plusieurs reprises sans avoir de retours clairs).

Entreprise Mulot : 11 362€TTC (montage parois et arases sur 3 côtés - montage parois intermédiaires en option chiffré à 1584€ HT).

En fonction des commentaires apportés, Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise MULOT pour la réalisation du projet pour un montant de 11 632€TTC.

Vote : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

13 - Protection sociale complémentaire pour les agents communaux.

Monsieur le Maire apporte quelques précisions réglementaires et contextuelles sur le sujet :

Qu'est-ce que la protection sociale complémentaire ?

La protection sociale complémentaire tel que visée par le code général de la fonction publique porte sur la couverture assurantielle des agents publics territoriaux au titre des risques liés à la prise en charge des frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident ou le versement d'une prestation en espèce en cas de survenance d'une incapacité de travail, d'une invalidité, d'une inaptitude ou d'un décès.

La participation financière minimale des employeurs publics

Jusqu'au 31 décembre 2024, la participation des collectivités territoriales et établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents est facultative. Depuis l'année 2012, la commune de CRISSEY a décidé d'instaurer une participation mensuelle de 8€ par agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie Prévoyance Santé et/ou Prévoyance maintien de salaire labellisée.

A la suite de l'entrée en vigueur des dispositions de [l'ordonnance n° 2021-175 du 17 février 2021](#) codifiées au sein du code général de la fonction publique territoriale et du [décret n° 2022-581 du 20 avril 2022](#), les collectivités territoriales et établissements publics devront au minimum :

- Participer au financement des garanties de prévoyance lourde avec un montant minimum de 7 euros par mois et par agent à compter du **1^{er} janvier 2025**
- Participer au financement des garanties de la complémentaire frais de santé avec un montant minimum de 15 euros par mois et agent à compter du **1^{er} janvier 2026**.

Après en avoir délibéré, il est ainsi proposé au Conseil municipal :

- **D'ACCORDER** une participation financière d'un montant de 12€ aux fonctionnaires ayant souscrit à un contrat labellisé ou à un contrat collectif d'assurance à adhésion et participation obligatoire portant sur le risque « **prévoyance** » à compter du **1^{er} janvier 2025**
- **D'ACCORDER** une participation financière d'un montant de 15€ aux fonctionnaires ayant souscrit à un contrat labellisé ou à un contrat collectif d'assurance à adhésion et participation obligatoire portant sur le risque « **santé** » à compter du **1^{er} janvier 2025**.

Vote : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

En complément du point 13, traité précédemment, Monsieur le Maire souhaite aborder une autre thématique similaire, à savoir l'Adhésion des agents retraités au Comité National d'Action Sociale (CNAS) à compter du 1er janvier 2025

Pour rappel, le Comité National d'Action Sociale (**CNAS**) est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles. A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction...), qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

Actuellement, l'adhésion au CNAS n'est possible que pour les agents actifs. Afin de permettre la continuité d'accès à l'aide sociale, **il est proposé d'étendre cette adhésion aux agents retraités à compter du 1er janvier 2025.**

Cette adhésion est facultative.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal :

- **D'ÉTENDRE** l'adhésion CNAS aux agents retraités à compter du 1er janvier 2025,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer la convention modificative d'adhésion au CNAS,
- **D'APPROUVER** le remboursement de l'adhésion CNAS à la Commune par l'agent retraité ayant demandé son adhésion au CNAS.

Vote : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

14 - Rétrocession à la commune d'une parcelle de terrain Rue du Boichot (régularisation).

Monsieur le Maire présente un dossier relatif à la rétrocession d'une parcelle cadastrée AB197 d'une surface de 33m², située au Creux PETIN et appartenant à M et Mme **COLIN** Bruno.

Afin de statuer de manière définitive sur l'appartenance du bien, une rétrocession de la parcelle envers la commune est actée par M. et Mme **COLIN**.

Il est ainsi proposé aux membres du Conseil Municipal :

- **D'APPROUVER** l'acquisition par la commune de la parcelle cadastrée AB97 Creux PETIN moyennant l'Euro symbolique.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente.

Vote : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

2 - Communications :

21 - SIEDEC : Maintenance E-lum@.

Mise en place du contrat de maintenance selon délibération 2024_12 du 12 avril 2024.

Monsieur le Maire donne quelques informations relatives à la mise en pratique du contrat :

- Une intervention réalisée à ce jour rue des Moutelles pour un échange de lampe. Prestation réalisée selon les critères du contrat. RAS.
- Des essais de nouvelles « couleurs » d'éclairage seront réalisés prochainement rue des Moutelles (zone NATURA, protection nocturne de la faune), et rue de la Combotte (essai préalable à des travaux éventuels de rénovation de l'éclairage public **par rue** et non pas par poste électrique).

Un devis réalisé sous l'égide du SIEDEC sera proposé à la commune dans les prochaines semaines afin de rénover une partie de l'éclairage public sur un axe routier principal : rue de la Combotte - Meix Brulé. Cette proposition d'évolution technique sera étudiée par la commission « Travaux » lorsqu'elle sera établie et connue.

Identification d'une anomalie « historique » rue de la Combotte : Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal d'un dysfonctionnement concernant la prise en compte de l'éclairage public de la rue de la Combotte par ENEDIS - EDF (consommation et facturation). Un quiproquo existe à priori depuis très longtemps (avant 2014) entre le point de livraison « Stade de la Combotte » et « Rue de la Combotte ». Une étude est en cours pour clarifier cette situation. A suivre.

22 - Avancement Projets **EPIONE** et **GROSCLAUDE**

- Le Conseil Communautaire a validé la demande de modification de zonage des parcelles concernées par les projets (modification PLUi).
- Les permis de construire sont instruits et accordés.
- La signature des actes de vente (projets professionnel et privé) est programmée **le 10 janvier**.



23 - Avancement Projet **GALLIACHE**

Contacts téléphoniques réguliers avec Madame **Marine GALLIACHE**.

Projet toujours d'actualité - Difficultés pour appréhender la vente d'une parcelle concernée par le projet (recherche des héritiers). Peut-être l'intéressée se dirige t'elle vers un achat préalable des terrains communaux ?

24 - Vente du Château de **CRISSEY** : dernières informations.

Monsieur le Maire revient une nouvelle fois sur les fausses informations colportées depuis maintenant bien longtemps par tout à chacun et plus particulièrement par la presse. Monsieur le Maire prend pour exemple un article paru tout récemment dans le journal « Le Progrès » annonçant à tort la vente du château.

25 - Autres communications diverses.

- a) **Salle Charles BERTHET - Les élus de Crissey souhaitent rendre hommage à un homme qui s'est impliqué pendant quarante-trois ans dans la gestion de la commune**

Sujet déjà évoqué lors de précédents conseils municipaux dans le cadre d'un hommage à rendre à Monsieur Charles **BERTHET**, Elu Conseiller municipal le 14 mars 1971 - Elu maire le 24 mars 1977

jusqu'en 2014 (37 années). Il est proposé de donner le nom de « Salle Charles **BERTHET** » à la salle des fêtes de la commune

Monsieur le Maire rappelle les règles régissant la dénomination d'un équipement municipal. Après en avoir échangé, il est donc décidé de prendre avis de cette proposition auprès des membres de la famille de Monsieur **BERTHET**. En fonction de la réponse faite, une délibération sera prise pour « officialiser » la démarche.

- b) **Départ de Benjamin LEDIER** : Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée du départ de Monsieur Benjamin **LEDIER**. Ce dernier n'a pas souhaité renouveler son contrat d'employé communal.

- c) **Entretien des logements locatifs** : Chaudières, salle de bains, carrelage...

Monsieur le Maire fait le point des différents et nombreux travaux engagés dans les logements locatifs du « Paquier » : remplacement d'une chaudière (programmation d'interventions similaires dans d'autres logements en 2025), travaux dans une salle de bain (infiltration d'eau et baignoire obsolète). Ces logements demandent notre attention pour conserver le confort et l'attrait d'origine.

- d) **Chutes d'arbres à répétition** : rue des Moutelles, rue de la Proie, rue du Loup (voir point 32d). Des conditions météorologiques « difficiles » (vents violents accompagnés de fortes pluies), de plus en plus fréquentes, provoquent de manière aujourd'hui régulière, des chutes de branches (cassures) et d'arbres (déracinement). La forêt communale avec son caractère péri-urbain (voiries et habitations à proximité immédiate) demande une surveillance accrue de la part de la commune face aux risques de dommages potentiels. Une expertise sur site avec le référent ONF est programmée dans les prochaines semaines afin de mesurer l'ampleur des actions préventives à mener.

3 - Travaux en cours et à venir

31 - Etat des travaux 2024 - 2025 :

- a) Mise en service des caméras de vidéosurveillance programme 2024 (cimetière, stade, entrée Combotte). Manque la caméra contextuelle « environnement cimetière » à venir).
- b) Réalisation d'une plate-forme de stockage pour les besoins de la commune.
- c) Préparatifs des travaux d'aménagement de l'espace Mairie (en lien avec le projet EPIONE).

32 - Travaux à prévoir dans les prochains mois :

- a) Opération de points à temps chemin de Choisey (de nombreux trous sont en formation sur la chaussée - rebouchage provisoire par nos soins).
- b) Maintenance ou échange du cumulus Stade de la Combotte (surconsommation électrique notoire ces derniers mois... entartrage de l'équipement ?) A définir par des tests en cours.
- c) Installation Cave urnes au cimetière (devis à venir).
- d) Mise en sécurité des voiries en limite de la forêt communale (notamment vers la « fête au bois »).
- e) Panneaux de signalisation : commande à rédiger

4 – Points divers :

41 – Animations communales passées et à venir.

Cérémonie du 11 novembre...une célébration originale. Remerciements à Catherine **MARINONI** et Franck **KERVELLA**.

Hommage à Jean **MASSON**



- Repas des Aînés le 12 janvier et distribution des colis.
- Soirée JUKE POPS le 14 février
- Réunion de la Commission « cadastre » le 19 décembre.
- Vœux du Maire à la population le jeudi 9 janvier

42 – Autres points ...

Après avoir réalisé un dernier tour de table, la séance est levée à 22 h00.